

Province du Nouveau-Brunswick
Frais remboursés au chef de l'opposition, au chef du tiers parti et à leur personnel
du 1^{er} avril au 30 juin 2017

Rapport préparé par le greffier de l'Assemblée législative

Blaine Higgs (chef de l'opposition officielle)

<i>Frais de subsistance</i>	0,00 \$
<i>Déplacements dans la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur de la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur du pays</i>	0,00 \$
<i>Autres frais</i>	0,00 \$

Dominic Cardy (chef de cabinet, opposition officielle)

<i>Frais de subsistance</i>	0,00 \$
<i>Déplacements dans la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur de la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur du pays</i>	0,00 \$
<i>Autres frais</i>	0,00 \$

Paul D'Astous (adjoint de direction, opposition officielle)

<i>Frais de subsistance</i>	0,00 \$
<i>Déplacements dans la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur de la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur du pays</i>	0,00 \$
<i>Autres frais</i>	0,00 \$

Thérèse D'Astous (adjointe régionale, opposition officielle)

<i>Frais de subsistance</i>	0,00 \$
<i>Déplacements dans la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur de la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur du pays</i>	0,00 \$
<i>Autres frais</i>	0,00 \$

David Coon (chef du tiers parti)

<i>Frais de subsistance</i>	0,00 \$
<i>Déplacements dans la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur de la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur du pays</i>	0,00 \$
<i>Autres frais</i>	0,00 \$

Merredith Brewer (chef de cabinet, tiers parti)

<i>Frais de subsistance</i>	0,00 \$
<i>Déplacements dans la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur de la province</i>	0,00 \$
<i>Déplacements à l'extérieur du pays</i>	0,00 \$
<i>Autres frais</i>	0,00 \$

Notes : Le rapport énumère les frais remboursés pendant la période, quelle que soit la date à laquelle les dépenses ont été engagées. Selon le paragraphe 31(3) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, les députés ont droit au remboursement des frais qui sont réclamés dans les 45 jours de la fin de l'exercice financier.

Le rapport n'énumère pas les frais liés à la participation aux séances de l'Assemblée législative ou aux réunions des comités parlementaires. Ces frais sont énumérés dans le document intitulé « Frais de logement, de subsistance, de déplacements, de comité et autres ».